

---

**ATCR – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 24 NOVEMBRE 2003 A 18 HEURES 30**

---

Présents	:	Commune de Challex .....	M. DALLEMAGNE (challex@cc-pays-de-gex.fr)
		Commune de Chevry .....	M. MONAT (jacquesmonat@wanadoo.fr)
		Commune de Cartigny .....	M. PONTINELLI (info@cartigny.ch)
		Commune de Chancy .....	Mme WENGER (info@chancy.ch)
		Commune de Chavannes-des-Bois ...	M. GOLAZ (chavannes-des-bois@bluewin.com)
		Commune de Crozet .....	Mme BERTRAND (crozet@cc-pays-de-gex.fr)
		Ville de Ferney-Voltaire .....	M. DUTY, Mme TRUCHET (ferney@cc-pays-de-gex.fr)
		Commune de Nernier .....	Mme VIDAL
		Commune de Pougny .....	Mme MONEYRON (pougny@cc-pays-de-gex.fr)
		Commune de Prévessin-Moëns .....	M. MAURIN
		Commune de Satigny .....	Mme NECKER (Info@satigny.ch)
		Commune de Sergy .....	Mme TELLEY (sergy@cc-pays-de-gex.fr)
		Commune de Tannay .....	M. MUHLEMANN (administration@tannay.ch)
		Commune de Vernier .....	M. ZUFFEREY (Info@vernier.ch)
Excusés		Commune de Coppet	
		Commune de Mies	
		Commune de Sauverny	
		Commune de Versoix	

---

Ordre du jour

1. Adhésion des communes de Chavannes-des-Bois (Vaud) et de Cartigny (Genève)
  2. Election du Comité directeur
  3. Election du Président
  4. Divers
- 

Monsieur MAURIN, en qualité de Vice-président, ouvre cette Assemblée générale extraordinaire en formulant les salutations d'usage, et remercie les communes de leur participation. Il salue tout particulièrement les communes de Chavanne-des-Bois et de Cartigny, présentes ce soir, et qui ont demandé officiellement leur adhésion.

Rappelant le point essentiel de cette assemblée, qui consiste à élire un nouveau Président en remplacement de Monsieur ISELI, dont la démission était rendue obligatoire par le fait qu'il ne souhaitait pas briguer un nouveau mandat au sein Conseil exécutif de la commune de Vernier,

Monsieur MAURIN désire ce soir rendre hommage au travail qu'il a accompli en portant l'association à ce niveau de reconnaissance.

Il relève le nombre important de séances qu'il a présidées, sa systématique, son souci de la précision, son énergie mise au soutien de l'ATCR, autant d'éléments marquants qui doivent être mis en avant.

Il le remercie donc chaleureusement en son nom et au nom des communes membres et non-membres.

Ce message, vivement applaudi par l'assemblée, lui sera transmis.

### **1. Adhésion des communes de Cartigny (Genève) et de Chavannes-des-Bois (Vaud)**

L'adhésion des communes de Cartigny et Chavannes-des-Bois étant ratifiée à l'unanimité de l'Assemblée, M. ZUFFEREY se réjouit d'accueillir ces collectivités au sein de l'Association et les félicite.

Ces deux nouvelles adhésions portent à 21 le nombre des communes membres de l'ATCR.

### **2. Election du comité directeur**

Mesdames NECKER (Satigny), TRUCHET (Ferney-Voltaire) et VIDAL (Nernier), ainsi que Messieurs MALEK-ASGHAR (Versoix), MAURIN (Prévessin-Moens), MUHLEMANN (Tannay), et ZUFFEREY (Vernier), sont disposés à poursuivre leur activité au sein du comité directeur de l'ATCR, composé de 7 membres.

Une modification des fonctions au sein du comité directeur est demandée par Monsieur MAURIN. Madame TRUCHET, Ville de Ferney-Voltaire, assumera désormais la vice-présidence de l'association, Monsieur MAURIN, Commune de Prévessin-Moens, demeurera membre du comité.

La composition du comité directeur telle que ci-avant énumérée et organisée, est soumise à l'approbation de l'Assemblée, et unanimement approuvée, avec applaudissements.

### **3. Election du Président**

Monsieur MAURIN rappelle l'importance que le premier mandat à la présidence de l'association soit assuré par une commune suisse. Il s'agit en effet de la meilleure manière de porter cette association nouvellement constituée. Il est évident que, par la suite, une alternance s'installera.

Monsieur Georges ZUFFEREY, Conseiller administratif de la commune de Vernier, candidat à la présidence de l'ATCR, est unanimement élu, sous les applaudissements de l'Assemblée.

Celui-ci remercie les magistrats présents de la confiance témoignée et saisit cette occasion pour remercier également Monsieur ISELI du travail mené au sein de l'association.

Il précise d'emblée que le changement de législature n'affecte en rien la position de la commune de Vernier, fortement soumise aux nuisances aéroportuaires.

### **4. Divers**

#### ■ Assemblée Générale 2005

Monsieur MAURIN informe que la date du 29 mars a d'ores et déjà été réservée pour la tenue de l'Assemblée générale. Une convocation en bonne et due forme sera adressée en temps utile.

Il est signalé que le Comité directeur avait envisagé de convier le Professeur ROSSI de l'EPFL (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne) afin qu'il donne une conférence sur le système de contrôle actif du bruit (barrière virtuelle ou fenêtre active). La barrière virtuelle consiste en une structure de type parasol à installer en terrasse, sur laquelle sont fixés des capteurs de bruit et des haut-parleurs ; les haut-parleurs diffusant un contre-bruit annulant le bruit produit par l'avion à un moment précis, dicté par le capteur de bruit. Le système dit de fenêtre active fonctionne sur le même principe, les appareils

étant alors fixés dans l'embrasure de la fenêtre. Des tests similaires ont lieu à Milan et à Barcelone. Le fonds Interreg IIIB (projet Teria) couvre une part non négligeable du coût de ces essais. Des tests identiques auraient dû être réalisés à Vernier en 2006, et partiellement financés par le fonds Interreg Suisse.

Or, le coût pour Genève d'une telle opération s'élevant à environ CHF 700'000.00 et le fonds Interreg Suisse ne pouvant allouer que quelques dizaines de milliers de francs, la direction de l'AIG a renoncé à engager une telle somme pour tester ce système à Vernier, ce d'autant que des tests identiques auront déjà eu lieu dans d'autres grandes villes européennes.

Compte tenu de cette situation, le Comité directeur a renoncé à convier le professeur ROSSI.

■ Programme d'actions – situation

Monsieur DUTY souhaiterait que soient récapitulées les actions en cours ou à entreprendre, selon un ordre de priorité.

– Recours

Monsieur MAURIN note que l'ATCR s'intéresse aux recours contre le renouvellement de concession de l'AIG et contre son règlement d'exploitation, pour lesquels Me PAGE agit au nom des communes recourantes.

L'ATCR espère des conclusions prochaines à cette affaire, relevant le coût important de la démarche. Il précise que Me PAGE avait envisagé un terme courant 2004.

– Contacts

Outre cela, de très nombreux contacts ont été pris, notamment avec des associations poursuivant le même but que l'ATCR, à Bâle, à Zürich et en Belgique.

Il est encore rappelé les projets d'actions que Monsieur ISELI souhaitait entreprendre, à savoir la création d'un réseau européen d'associations de riverains d'aéroport, visant à conjuguer les efforts et ainsi éviter des doublons.

Madame VIDAL (Nernier) se référant l'assemblée générale de l'AFRAG à laquelle assistaient des habitants des communes de Nernier, de Chens-sur-Léman et d'Yvoire, rapporte l'étonnement desdits habitants devant le refus des magistrats de leurs communes d'adhérer à l'ATCR. Une requête a alors été formulée aux membres dirigeants de l'AFRAG afin qu'ils tentent de convaincre les maires des communes précitées de la nécessité d'adhérer.

– Commission mixte franco-suisse

Monsieur MAURIN informe de la tenue récente d'une assemblée de l'association mixte franco-suisse, à Genève, dont l'objectif était de faire prendre conscience aux autorités françaises et suisses d'un certain nombre de contraintes vécues par les riverains. En particulier, la question de l'aviation de tourisme a été soulevée. De plus, un groupe de travail a été créé, coprésidé par le Directeur de l'AIG, Monsieur JOBIN, et par le sous-préfet de Gex, Monsieur JULIANI. Cette commission technique aura, pour cette aviation légère, le soin de mettre en place un certain nombre de règles et de suivre toutes les difficultés vécues par les habitants.

Il appartiendra à l'ATCR de s'assurer que ce groupe de travail parvienne à un résultat.

La commission mixte franco-suisse a également abordé la problématique de l'aide financière que l'AIG doit apporter aux riverains français. Le préfet a annoncé qu'il mettrait en place un plan d'exposition au bruit.

- Site Internet

Monsieur MUHLEMANN informe qu'un site Internet sera prochainement créé, qui relatera notamment toutes les actions et les projets de l'Association.

- Sécurité

Monsieur MONNAT rappelle une information donnée par Monsieur JOBIN lors d'une précédente rencontre, concernant le lancement d'une étude sur la dangerosité de la mixité des petits avions, des avions de ligne et des gros porteurs, problème récurrent qui avait déjà été relevé par le Conseil fédéral en 1957, dans l'un de ses messages.

Monsieur DUTY poursuit que la délocalisation de la petite aviation sera probablement une des conséquences du Rectangle d'Or. Il appartiendra à l'Association de suivre l'activité de l'aéroport et s'assurer que la déclaration de Monsieur JOBIN soit suivie d'effet.

L'ATCR devra également s'intéresser aux projets développés dans le cadre du Rectangle d'Or, sachant qu'ils pourraient induire une augmentation des vols.

- Information

Une autre demande de Monsieur MONNAT consiste à donner périodiquement une information aux communes non représentées au Comité directeur, laquelle serait communiquée en séance du Conseil municipal et serait également disponible sous forme de communiqué à l'intention des populations des communes. Il serait judicieux qu'il soit fait état de l'état financier et d'assurer tout un chacun également de la bonne gestion financière de l'ATCR. Monsieur ZUFFEREY propose que cette information aux administrés soit faite par le biais d'insertions dans les publications communales.

Monsieur ZUFFEREY confirme l'importance de la communication, ajoutant que la création du site Internet constituera un support évident, étant entendu qu'un bulletin serait également envoyé à toutes les communes.

Il rappelle la décision prise lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue en avril 2003, d'engager un mandataire permanent afin de soulager le secrétariat de la commune de Vernier. La procédure est en cours et un appel d'offre a été lancé récemment.

- Pollution de l'air

Monsieur PONTINELLI (Cartigny) signale que dans le cadre du recours contre le renouvellement de la concession d'exploitation, la commune de Cartigny a également soulevé le problème de la pollution de l'air, bien que les avions ne soient pas soumis aux accords de Tokyo en ce qui concerne la susdite pollution. La pertinence de cette remarque est confirmée par les pics d'ozone extraordinaires relevés en 2003, lors la longue période de forte chaleur.

Il regrette que la première réponse adressée par les organes de la Confédération ne contienne qu'une description livresque de l'ozone, à l'exclusion de toute information relative à la façon de lutter contre cette pollution, ni sur la manière de lutter contre les dégazages en plein ciel.

Monsieur PONTINELLI souhaiterait que l'ATCR se préoccupe également de ce type de nuisances.

Monsieur MAURIN note que la question des largages avait été superficiellement abordée à l'occasion d'une précédente rencontre avec Monsieur JOBIN.

Il poursuit que les problèmes de largage et de pollution de l'air devraient être approfondis.

Il informe que la Communauté de Communes du Pays de Gey étudie actuellement une charte de la qualité de l'air. Monsieur DUTY précise que, dans le département de l'Ain (Ferne et Bourg-en-Bresse), deux cellules techniques ont été installées, permettant de contrôler les différentes variations et pics de pollution. Ces relevés permettront d'authentifier et d'examiner les éventuelles corrélations entre les mouvements d'avions et les pics de pollution.

Madame MONEYRON (Pougny) signale que les largages et dégazages ont eu lieu pendant tout l'été au-dessus du territoire de la commune de Pougny. Il a été demandé aux administrés de relever, lors de chaque constat, la date et l'heure précise des faits afin de pouvoir ensuite transmettre ces données à l'ATCR. L'Association pourrait ensuite prier l'aéroport d'identifier les compagnies fautives.

Monsieur ZUFFEREY estime qu'il sera nécessaire de s'enquérir de l'existence de relevés de la pollution de l'air aux environs de l'aéroport.

- Administration ATCR

Il est répondu à Madame NECKER que la commune de Cartigny compte 820 habitants, et celle de Chavannes-des-Bois 430 habitants.

Plus aucun sujet n'étant abordé, la séance est levée.

Vernier, le 5 mars 2004/gha

---

**LISTES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ATCR**

<b>Communes</b>	<b>Dates d'adhésion</b>
MAIRIE DE CARTIGNY	24.11.03
MAIRIE DE CHALLEX	13.05.02
MAIRIE DE CHANCY	17.09.02
MAIRIE DE CHAVANNES-DES-BOIS	24.11.03
MAIRIE DE CHEVRY	13.05.02
MAIRIE DE COPPET	17.09.02
MAIRIE DE CROZET	13.05.02
MAIRIE DE DIVONNE	13.05.02
VILLE DE FERNEY VOLTAIRE	13.05.02
MAIRIE DE MIES	13.05.02
MAIRIE DE NERNIER	13.05.02
MAIRIE D'ORNEX	13.05.02
MAIRIE DE POUIGNY	13.05.02
MAIRIE DE PREVESSIN-MOËNS	13.05.02
MAIRIE DE SAINT GENIS POUILLY	13.05.02
MAIRIE DE SATIGNY	13.05.02
MAIRIE DE SAUVERNY	13.05.02
MAIRIE DE SERGY	13.05.02
MAIRIE DE TANNAY	13.05.02
MAIRIE DE VERNIER	13.05.02
MAIRIE DE VERSOIX	07.04.03